Urgences : les hôpitaux bientôt payés pour refouler une partie des patients

https://www.capital.fr/economie-politique/urgences-les-hopitaux-bientot-payes-pour-refouler-une-partie-des-patients-1311493

Alexandre LOUKIL Publié le 17/10/2018

Urgences : les hôpitaux bientôt payés pour refouler une partie des patients

Un amendement adopté par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale propose de verser une prime aux hôpitaux qui acceptent de réorienter certains patients arrivant aux urgences vers un cabinet de médecine.

L'idée à de quoi surprendre. Afin de "désengorger" le services d'urgence des hôpitaux, le député La République en marche (LREM) de l'Isère, rapporteur du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), Olivier Véran, souhaite instaurer une prime pour les établissements acceptant de réorienter certains patients vers un cabinet de médecine. Son amendement, déposé dans le cadre du PLFSS 2019 a été adopté mardi 16 octobre par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale et semble donc être en bonne voie pour être voté à partir de la semaine prochaine dans l'hémicycle. Ce d'autant qu'il est aussi appuyé par la ministre de la Santé, Agnès Buzyn.

A l'avenir, les médecins urgentistes pourraient donc trier les patients en fonction de la gravité de leur situation. Selon les cas, l'hôpital pourrait alors proposer au patient d'être réorienté vers un médecin généraliste ou spécialisé, mais aussi une Maison médicale de garde (MMG), un centre assurant des consultations urgentes en médecine générale pendant les horaires de fermeture des cabinets médicaux. Que les patients se rassurent : ils auraient malgré tout le dernier mot, et pourraient refuser la réorientation.

Plus d'1 patient sur 4 se présente à tort aux urgences

Si les critères de sélection n'ont pas encore été définis, on sait déjà que l'hôpital pourrait toucher entre 20 et 60 euros pour chaque patient renvoyé, soit entre 12 et 37% de la somme qu'il toucherait normalement pour chaque patient admis en urgence, selon un rapport de la Cour des comptes paru en 2014. Cette idée de forfait de réorientation n'est effectivement pas nouvelle. En 2017, un rapport sénatorial avait déjà proposé son introduction dans le système de santé.

Dans son amendement, Olivier Véran rappelle que selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), sur les 23 millions de personnes accueillies chaque année aux urgence, plus d'un quart (28,4%) aurait pu être prise en charge par un médecin généraliste le jour même ou le lendemain, et sans examen complémentaire.

https://www.capital.fr/economie-politique/urgences-les-hopitaux-bientot-payes-pour-refouler-une-partie-des-patients-1311493